

Pour intégrer directement les familles à sa gouvernance, DomusVi crée aujourd'hui son Conseil National des Familles en France

- A l'issue d'une année de préparation avec ses parties prenantes, DomusVi France lance le Conseil National des Familles en France.
- Une instance consultative et indépendante de 25 membres désignés pour 2 ans, dotée d'un budget autonome de fonctionnement.

DomusVi est convaincu qu'assurer le bien-être et la qualité de vie de ses habitants n'est pas la seule prérogative des professionnels des différents métiers du grand âge, car tous agissent au sein d'une même communauté de vie, dans laquelle les familles ont un rôle essentiel.

La plus grande majorité des familles, des proches et des représentants des personnes âgées qui habitent dans les résidences médicalisées de DomusVi s'investissent déjà dans la vie et les projets de nos établissements comme auprès des professionnels qui les animent.

DomusVi veut renforcer cette dynamique mais aussi consacrer ce rôle en créant une nouvelle instance innovante, inclusive et intégrée à sa gouvernance, le Conseil National des Familles.

Ce Conseil sera une instance consultative indépendante composée de 25 membres et dotée d'un budget autonome de fonctionnement. Ses membres ont été désignés par tirage au sort pour 2 ans, parmi les familles (enfants, petits-enfants, conjoints, curateurs, etc.) de résidents au terme d'un processus de candidatures mené dans toute la France. L'installation du Conseil a lieu ce vendredi 26 mai avec la tenue d'une première séance de travail à Marseille.

Avec la création de ce Conseil, DomusVi associe directement les familles à sa gouvernance afin de dialoguer avec elles en particulier sur les 3 thèmes suivants :

- Exprimer les attentes des familles quant à l'amélioration de l'offre de DomusVi ;
- Contribuer à renforcer la participation des personnes âgées et de leurs proches à la vie et à l'amélioration de la qualité des structures qui les accompagnent ;
- Contribuer à l'élaboration d'outils et de services facilitant la relation tripartite personnes âgées - proches - professionnels.

Le Conseil National des Familles interviendra en complément du travail des Conseils de la Vie Sociale, une instance réglementaire déjà présente dans chaque résidence, qui associe les résidents, familles et professionnels au fonctionnement de l'établissement, à l'échelle locale. Le CNF collaborera étroitement avec les Conseils de la Vie Sociale afin de s'alimenter des remontées de leurs membres élus, résidents et familles notamment.

Service de Presse

Tél. : + 33 (0)1 57 32 53 00
press@domusvi.com

Pour **Sylvain Rabuel, Président du Groupe DomusVi**, « La création du Conseil National des Familles, nouvelle instance de consultation indépendante installée au cœur de la gouvernance de DomusVi, montre l'importance stratégique que nous accordons au dialogue et à l'expression des familles. En reconnaissant et en renforçant leur implication à tous les niveaux, elles seront plus que jamais des partenaires engagés dans l'accompagnement de leurs proches, aux côtés de toute la communauté des professionnels de DomusVi. Après avoir créé le Conseil National des Familles en France, DomusVi va étendre cette initiative aux autres pays dans lesquels il est présent. »

Pour **Anna Kuhn Lafont, Directrice des Conseils des Familles et de la médiation**, « L'accueil des familles à cette initiative a été partout formidablement positif. La prochaine étape sera, pour la Conseil, d'identifier les chantiers prioritaires à présenter à la gouvernance à l'automne 2023. Pour cela, le Conseil mènera une enquête auprès des 20 000 familles des personnes âgées habitant chez DomusVi. »

Pour Sylvie L., **filie d'un résident et membre du Conseil National des Familles**, « il me semble essentiel que les familles s'impliquent dans la vie des EHPAD de manière constructive pour contribuer au « bien vieillir » que chacun d'entre nous peut souhaiter pour son proche accueilli en établissement. »

Pour Christine H., **filie d'une résidente et membre du Conseil National des Familles**, « j'ai souhaité m'investir au sein de cette instance afin de réfléchir dans un esprit constructif, travailler à la proposition d'actions à mener en vue d'améliorer le quotidien des résidents et favoriser l'implication des familles auprès des personnels, dans le respect des valeurs de DomusVi. »

Pour Marie G, **filie d'une résidente, membre du Conseil national des familles**, « je trouve l'initiative de la mise en place de ce conseil, novatrice et intéressante. Je suis élue en tant que représentante des familles au CVS de la Résidence où est accueillie ma mère et au travers de ce conseil j'essaie à mon niveau de renforcer la communication, la participation et la cohésion des familles dans la vie de la résidence. Je suis motivée par intégrer ce nouveau conseil à l'échelle nationale pour travailler sur des projets communs avec pour objectif de continuer à améliorer le quotidien de Tous (résidents - personnel - familles ...) »

A propos du Groupe DomusVi

Créé en 1983 en France, DomusVi est aujourd'hui l'un des leaders de l'habitat, des services et des soins dédiés aux personnes âgées dans le monde. Le Groupe est présent dans 8 pays en Europe et en Amérique Latine (en France, en Espagne, en Allemagne, au Portugal, en Irlande, aux Pays-Bas, au Chili et en Uruguay).

La mission que se donne le Groupe est simple : préserver la qualité de vie des personnes âgées en particulier par le maintien d'une vie sociale active et aider les sociétés à s'adapter au défi démographique du vieillissement.

Aujourd'hui, les 50 000 collaboratrices et collaborateurs de DomusVi accompagnent près de 100 000 personnes âgées quotidiennement : pour la moitié d'entre eux dans leur vie à leur domicile et pour l'autre moitié, dans les 500 résidences médicalisées, résidences seniors, centres de jour et structures de psychiatrie du Groupe.

Plus d'informations sur www.domusvigroup.com

En savoir plus sur :
www.domusvigroup.com

Et suivez-nous sur :

